

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 19 décembre 2023 à 18h00 à Mirabel-aux-Baronnies

Le Conseil communautaire, convoqué le 13 décembre 2023 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Mairie de Mirabel-aux-Baronnies.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude GRAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 68

Etaient présents : 54 (dont 3 suppléants)

Éric RICHARD - Annie FEUILLAS - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Jean-Michel LAGET - Laurence CHAUDET - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Sébastien DUPOUX - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Laurent CHAREYRE - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Gérard CHAPPON (suppléant) - Didier LAFFITTE - Aurore AMOURDEDIEU - Monique BOTTINI - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Aurélie LOUPIAS - Jean-Jacques MONPEYSEN - Odile PILOZ - Isabelle TEISSEYRE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alain MONGE - Martial BONNEFOY - Olivier SALIN – Marc BOMPARD - Fabienne BARBANSON - Jean GARCIA – Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT – Alain BOULET (suppléant) - Nadège RANCON - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Alexandre PENIGAUT - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Alain NICOLAS - Jacques NIVON - Claude SOMAGLINO

Etaient absents ou excusés : 32

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Sébastien ROUSTAN - Yoann GRONCHI - Eric LYOBARD - Gérard TRUPHEMUS - Mathieu ANDRE - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Brigitte DUC - François GIRAUD - Didier GILLET - Sylvie GARNERO - Géraud BONToux - Martine BERGER-SABATIER - Didier ROUSSELLE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Gérard PEZ - Eliane GAUTHIER - Michel TREMORI

Excusés ayant donné pouvoir : 14

Juliette HAÏM a donné pouvoir à Alexandre PENIGAUT - Pascal CIRER-METHEL a donné pouvoir à Denis CONIL - Monique BALDUCHI a donné pouvoir à Marc BOMPARD - Odile TACUSSEL a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Stéphanie POUYET a donné pouvoir à Laurent CHAREYRE - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Christian CARRERE - Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Nadia MACIPE a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Thierry TATONI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Christian TEULADE a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Claude SOMAGLINO

Adm. Générale - Finances & Marché Publics - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Thierry DAYRE

Administration Générale

226-2023 Etude, consultation d'un maître d'œuvre pour un avant-projet détaillé et demandes de subvention pour la réhabilitation et l'extension du bâtiment siège social à Nyons

Considérant que pour répondre aux exigences des missions de la CCBDP et mettre en œuvre un service public à la hauteur de l'Administration et des élus, l'effectif est passé, en 2023, à 41 agents, soit 12 agents de plus qu'en 2017 (+41 %). A cela s'ajoute les élus, Président, Vice-Présidents, accueil de stagiaires ;

Considérant que le nombre des réunions augmente et les salles sont saturées. Malgré l'ajout des deux bâtiments modulaires à l'extérieur (dont les conditions de travail sont plus précaires) la tension est forte autant sur le nombre de personnes par bureau que sur la surface raisonnable du taux d'occupation des salles de réunions ;

Considérant que pour faire face aux besoins d'espaces de travail, la CCBDP est contrainte de souscrire de nouveau une location de 30 m² de bâtiments modulaires supplémentaires ;

A terme, ce seront donc environ 90 m² soit près de 11 bureaux qui seront occupés dans des conditions de confort minimal pour les agents et dont les coûts d'occupation seront importants.

Considérant que, dans ce contexte, la restructuration des locaux de l'aile ouest du siège social de la CCBDP représente une opportunité pour, d'une part, supprimer les mobil-homes et, d'autre part, assurer la requalification de cette partie ancienne du bâtiment.

Considérant que, par le seul fait d'agir sur l'amélioration de la performance énergétique, un tel projet permettra également à la CCBDP d'agir dans le sens du PCAET dont elle a la responsabilité tout particulièrement sur la transition écologique et la rénovation énergétique.

Considérant que ce projet consiste à :

- conforter les éléments structurels du bâtiments (fissures murs et fondations) ;
- améliorer la prise en charge des personnes en situation de handicap (PSH) ;
- améliorer la performance énergétique du bâtiment (isolation, régulation, programmation, ventilation...) ;
- éradiquer l'amiante existant (toiture) ;
- supprimer les deux bâtiments modulaires extérieurs (Algeco) ;
- améliorer l'acoustique des bureaux, salle de réunion, circulation ;
- maîtriser les coûts, de l'énergie (éclairage, chauffage, ventilation, eau chaude), de la ressource eau froide, et récupérer les eaux de pluies ;
- redistribuer la surface du rez-de-chaussée ;
- créer un étage pour améliorer les conditions et le fonctionnement de travail, donc la qualité de vie au travail.

Il est précisé qu'une visite de M. le Sous-Préfet de Nyons a permis de confirmer l'intérêt de ce projet au regard de la nature de l'optimisation actuelle des financements dont il pourrait bénéficier dès lors que sa contribution à l'adaptation au changement climatique sera avérée.

Sur ses conseils, il convient que la CCBDP engage, dès que possible, les démarches nécessaires pour l'élaboration d'un avant-projet détaillé afin de solliciter valablement les subventions permettant le financement de ce projet.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote
décide**

POUR : 68

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER le principe de l'étude du projet de la réhabilitation et l'extension du bâtiment siège social à Nyons ;

D'AUTORISER le Président à engager des consultations pour choisir un maître d'œuvre en plusieurs phases dont la phase « avant-projet détaillé » ;

D'AUTORISER le Président à déposer toutes les demandes de subvention liées à ce projet ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE

A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "COMMUNAUTE de COMMUNES". The inner circle contains the text "BARONNIES en DROME PROVENCE". At the bottom of the inner circle, it says "26170 NYONS". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Transmission en préfecture le : 22/12/2023

Mise en ligne le : 22/12/2023

Ampliation à :

